







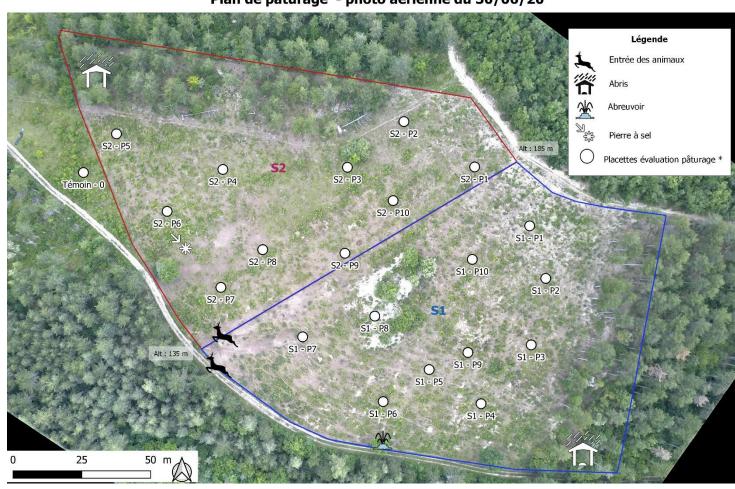
Rapport d'évaluation des pratiques pastorales Pelouse de la Conge – Phase 1-2020

Nom (personne ayant réalisé l'évaluation) : <u>BURLOTTE Estelle</u> / Date : <u>30 Juin 2020</u>

Commune : <u>COULANGES-LA-VINEUSE</u> / Lieu-dit : <u>La Conge</u> N° parcelle : <u>C59</u> / N° parc : <u>Parcelles S1 et S2</u>

1. Plan de situation et synthèse de l'impact du pâturage

Pelouse de la Conge - Coulanges -la Vineuse Plan de pâturage - photo aérienne du 30/06/20



2. <u>Informations sur le pâturage</u> *:

Propriétaire de la parcelle : <u>Commune de COULANGES-LA-VINEUSE</u>/ Nom Responsable : <u>Daniel GIRARD</u> (maire)

Prestataire : <u>Association DOUZEIN LES ANES</u> / Nom Responsable : <u>Agnès RAPIN</u>

Date d'entrée du troupeau : S1:27/05/20 S2:14/06/20 Date de sortie du troupeau : S1:14/06/20 S2:30/06/20 Durée du pâturage : S1:18 jours S2:17 jours

Type d'animaux : <u>Ane</u> Effectif moyen :10	_	mini (durée) : _6 (1 jour) / Eff	ectif maxi (durée) :10
Saison(s) du pâturage Printemps (fin mars à	_	Eté (juillet-août) 🗌	Automne (sept à nov) Hiver
Nombre de passage d	ans l'année :	prévisionnel : S1=2 et S2=3	/ réalisé : 1
Lieu(x) d'abreuveme	nt 🗹 / Pierre		tes de suivi 🗹 / Placette témoin 🗹 réhicule :
• Autres interv	<u>ventions</u> :		
Fauche : OUI 🗌	NON ✓	Si oui, date :	(reporter sur la carte le lieu)
Broyage : OUI 🗌	NON ✓	Si oui, date :	(reporter sur la carte le lieu)
Produit de désherbag	ge:		
OUI 🗌 NON 🗹 Si oui	, date :	/ Produit utilisé :	(reporter sur la carte le lieu)
Fertilisation / amend	ement : OUI	NON 🗹 Si oui, date :	(reporter sur la carte le lieu)
		OUI 🗌 NON 📗 Si oui (rep es dans les années à venir.	oorter sur la carte le lieu) <i>: pourrait être</i>
3. Evaluation de l	<u>'impact du pât</u>	urage (réalisé le jour de la sor	tie des animaux du parc) :
2- Classe de hauteu3- Indicateur d'imp4- Indicateur d'imp5- Indicateur de co	or des ligneux : 1 Li pact sur les ligneux pact sur les ligneux nsommation de la s	pacées majoritaires, 2 Ligneux majorit gneux majoritairement bas (≤ 1m), (consommation) : 1 Nul (aucun impa (casse de branches) : 1 Nul (aucun im strate herbacée : 1 Nulle (> 5 cm), ion : 1 Nulle, 2 Modérée,	

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<u>S1-P1</u>	1	1	1	1	3	2	•	

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<u>S1-P2</u>	1	1	2	1	3	2	•	
<u>S1-P3</u>	1	1	3	2	3	2	• 4 - mangé	
<u>S1-P4</u>	1	1	3	3	3	2	•	
<u>\$1-P5</u>	1	2	2,5	2	3	2	•	

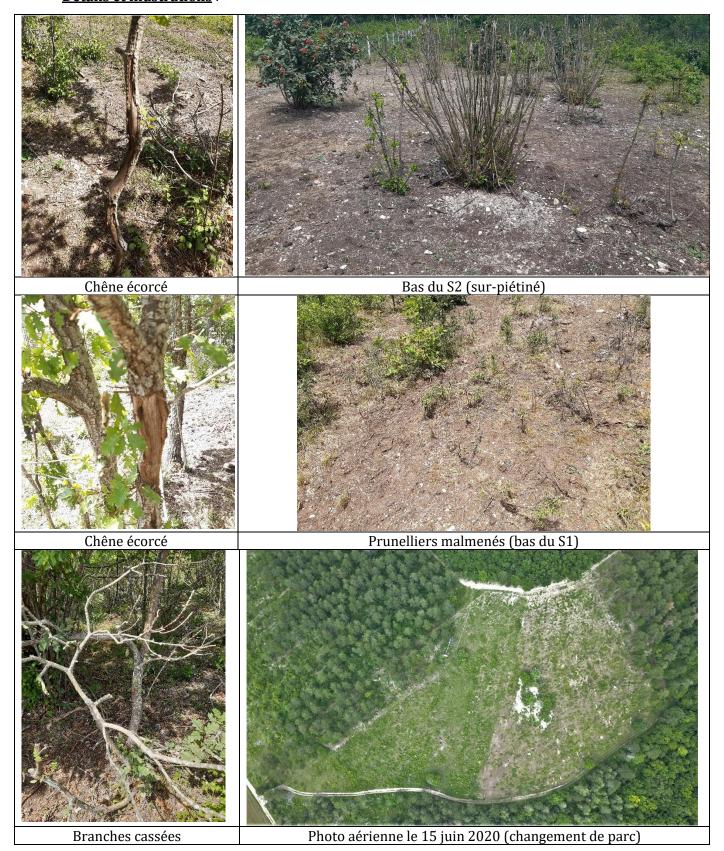
N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<u>\$1-P6</u>	2	1,5	1	1	3	2	•	
<u>S1-P7</u>	1	1	1	2	3	3	•	
<u>\$1-P8</u>	2	1	1	2	3	2	•	
<u>S1-P9</u>	1	1	2	2	3	2	•	

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<u>\$1-P10</u>	3	1	1	1	3	2	•	
<u>S2-P1</u>	2	1	2	1	2	2	•	
<u>S2-P2</u>	1	1	1	1	3	2	•	
<u>S2-P3</u>	1	1	1	1	2	2	•	

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<u>S2-P4</u>	1	1	1	1	3	2	•	
<u>\$2-P5</u>	1	1	1	2	3	2	•	
<u>S2-P6</u>	1	1	2	1	3	2	•	
<u>\$2-P7</u>	1	1	1	1	3	2	•	

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<u>S2-P8</u>	1	1	1	2	3	2,5	•	
<u>\$2-P9</u>	2	1	2	2	2	2	•	
<u>S2-P10</u>	2	2	2	2	2	2	•	
<u>Témoin</u>	2	2	1	1	1	1	•	

• <u>Détails et illustrations</u> :

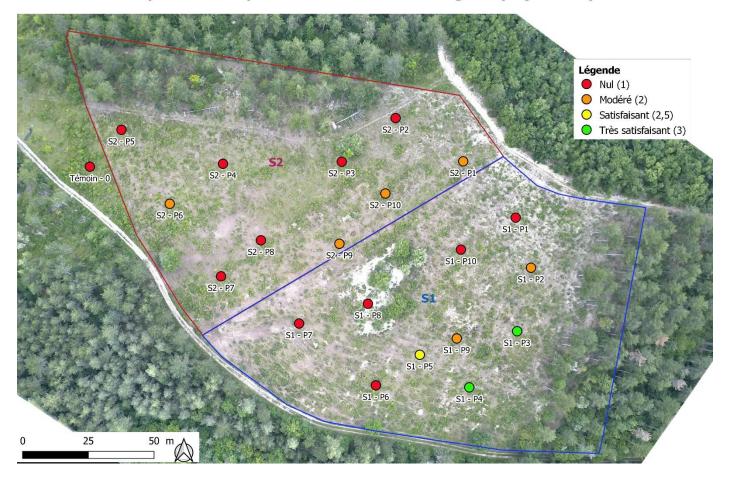


• Synthèses

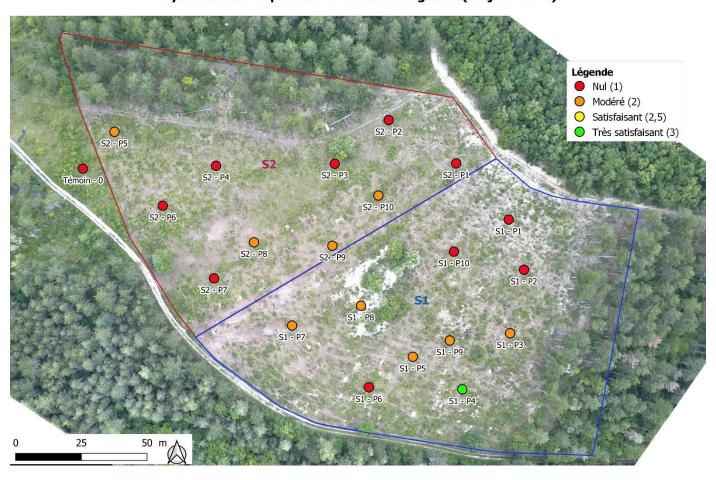
Types de strates et hauteur des ligneux (comparaison 2019 et 2020) en nombre de placettes

<u>Année</u>	<u>Herbacées</u> maioritaire	<u>Ligneux</u> maioritaires	<u>Herbacées</u> uniquement	<u>Ligneux</u> uniquement	<u>Ligneux < 1m</u>	<u>Ligneux > 1m</u>
2019	16,5	2,5	/	/	19	/
2020	14	5	1	/	17,5	2,5

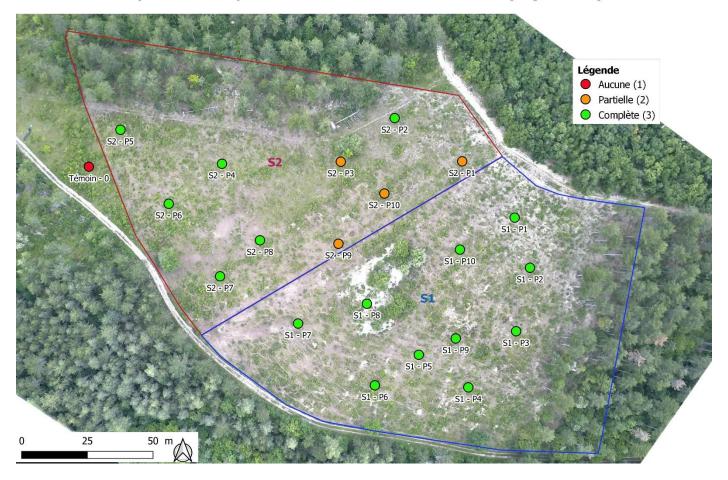
Synthèse de l'impact sur la consommation des ligneux (30 juin 2020)



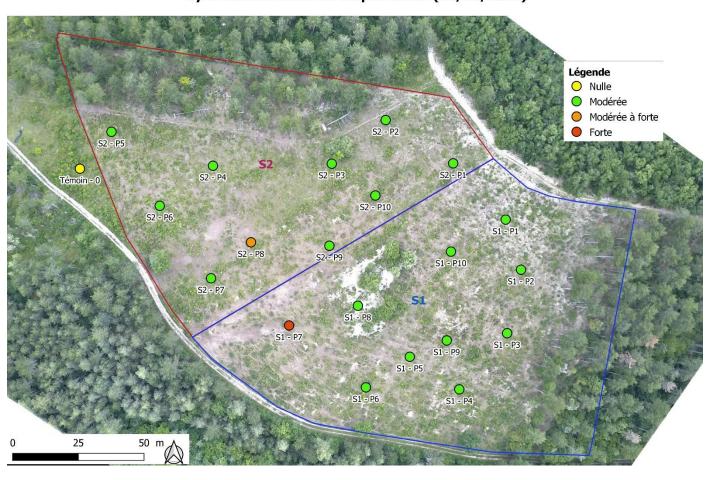
Synthèse de l'impact sur la casse des ligneux (30 juin 2020)



Synthèse de l'impact sur la consommation des herbacées (30 juin 2020)



Synthèse du niveau de fréquentation (30/06/2020)



Comparaison par photo aérienne à l'issu du pâturage en 2019 et 2020 $\,$

Photo aérienne du 03/07/2019

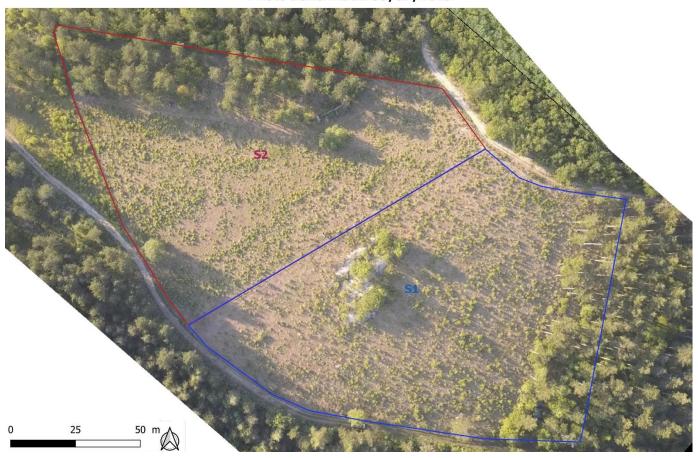
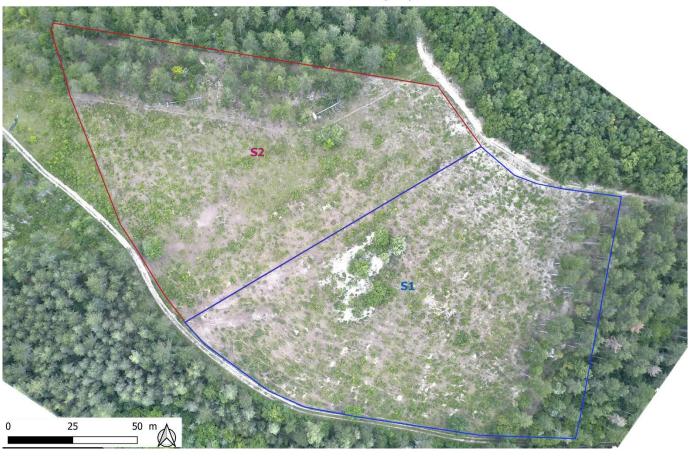


Photo aérienne du 18/10/2019



Photo aérienne du 30/06/2020



4. Ligneux : proportions et appétence

Le tableau suivant présente une liste (non exhaustive) d'estimation des proportions d'essences de ligneux présentes sur l'ensemble de la parcelle pâturée, ainsi que l'impact du pâturage par les ânes (consommation, écorçage et casse de branches) observé sur le terrain.

Espèce	% de l'espèce sur le total de ligneux	Impact du pâturage (0=aucun - 5=max)	Remarque
Cornus sp (Cornouiller)	10 %	1	Peu consommés mais ne semblent pas bien se porter (croissance très lente, peu d'évolution).
Corylus avelana (Noisetier)	15 %	4,5	Bien consommés sur la quasi-totalité du parc.
Crataegus sp (Aubépine)	3 %	3	Impact relativement fort.
Fagus sylvatica (Hêtre)	< 1%	?	Non retrouvé
Juniperus communis (Genévrier)	1 %	1	Peu présent sur la parcelle, croissance faible.
Ligustrum vulgare (troêne)	1 %	2	Légèrement impacté.
Lonicera xylosteum (Chèvrefeuille)	?	?	Non retrouvé
Pinus nigra (Pin noir)	1 %	2	Non consommé mais piétiné, peu de croissance.
Prunus mahaleb (Cerisier de Sainte Lucie)	10 %	2	Semble moins impacté qu'en 2019.
Prunus spinosa (Prunelier)	5 %	5	Bien consommé sur l'ensemble du parc
Quercus pubescens (Chêne pubescent)	31 %	1	Peu consommés et très peu impactés dans le parc, à l'exception des plus grands sous la pinède qui sont entièrement écorcés.
Rosa sp (Rosier)	3 %	2	Impact modéré
Sorbus aria (Alisier blanc)	10 %	5	Totalement écorcés et consommés
Viburnum lantana (Viorne)	10 %	0,5	Peu d'impact
Sorbus torminalis	< 1%	?	Non retrouvé
Fraxinus excelsior	< 1%	5	Très peu présent. Consommés.

5. Synthèse sur l'évaluation du pâturage

• Période de pâturage

En 2020, les ânes sont arrivés tardivement sur la pacelle pour plusieurs raisons : le confinement dû à la pandémie liée au Covid-19 interdisant toute sortie jusqu'à mi-mai, le pâturage automnal fort en 2019 (voir rapport d'évaluation du pâturage de 2019) et le contexte météorologique, provoquant un redémarrage lent et modéré de la végétation au printemps.

• Impact sur les ligneux :

Cette année, l'impact sur les ligneux par les ânes est modéré sur 30 % des placettes et nul 55 % des placettes. La parcelle est nettement dominée par les chênes pubescents, répartis de façon relativement homogènes et qui n'ont quasiment pas été impactés par les ânes cette année, de même que les viornes, également nombreuses. On constate que plus le pâturage est tardif, moins l'impact est fort : dans le S1, pâturé avant le S2, l'impact de consommation est satisfaisant en P5, très satisfaisant en P3 et P4. Concernant la casse des branches, à l'exception d'une placette ou l'impact est fort (S1-P4), il reste nul sur 50 % et modéré sur 45 % des placettes.

Comme en 2019, les alisiers blancs, les prunelliers et les noisetiers sont toutefois fortement consommés.

D'autre part, les chênes plus âgés (diamètre > 5cm et/ou taille > 2m) situés sous la pinèdes sont en grande majorité écorçés (en 2019 ou en 2020 ?), ce qui peu laisser espérer, à terme, une menace sur la croissance et l'espèrence de vie des plus jeunes individus du reste de la parcelle.

Comme en 2019, peu de jeunes plants ont été repérés sur la parcelle. La colonisation arbustive est donc faible ou nulle.

• Impact sur la strate herbacée :

Cette année, c'est le pâturage de la strate herbacée et la fréquentation qui ont déterminé la sortie des animaux des parcs. Contrairement à 2019, aucune litière n'était présente sur la parcelle. La strate herbacée a donc rapidement été consommée de façon relativement homogène et complète (100 % sur le S1, 60% sur le S2). Aucune zone de refus conséquente n'a été constatée.

• Impact sur le milieu :

La fréquentation est homogène et modérée sur l'ensemble du parc, à l'exception du bas du parc (S1-P7, zone surpiétinnée à proximité de la barrière d'entrée) et d'une probable place de repos (S2-P8).

La densité et l'état de santé des chênes pubescents (et des viornes) indiquent toujours une évolution de la parcelle vers un habitat préforestier, confirmé par la présence de quelques espèces d'ourlet (*Clématis vitalba, Rubia peregrina, Betonica officinalis, Cervaria rivini, Galium molugo, Polygonatum odoratum*) et du Brachypode. Cependant, cette évolution semble bien freinée par la présence des ânes, qui ont permis, en 2 années de pâturage, de libérer d'importantes zones de sa litière préforestière, permettant ainsi le développement des espèces

caractéristiques des pelouses calcicoles (Anemone pulsatilla, Globularia bisnagarica, Linum tenuifoliom, Sesleria caerulea, Phyteuma orbiculare subsp. tenerum, ...), et des pelouses très sèches, en conditions (xéro)thermohiles sur sol très minces (Alium tenuifolium, Anthericum liliago, Orobanche teucrii, gramineus, Ranunculus *Teucrium* montanum). L'effet le plus spectaculaire cette année est l'explosion de la germandrée des montagnes (Teucrium montanum), uniquement présente en 2019 sur quelques rares secteurs de la parcelle (S1-P8).



• Conclusion et perspectives

Comme indiqué dans le bilan de 2019, le pâturage de 2020 aura été beaucoup plus court qu'en 2019 (18 jours en S1 contre 96 en 2019 et 17 jours en S2 contre 73 en 2019)! Au vu de l'impact sur le milieu (herbacé et sol), il ne semble pas, à ce jour, nécessaire de prévoir un pâturage automnal, bien qu'une action sur les ligneux seraient préconisée.

6. Besoins divers, bilan, perspectives

Réunion du 3 juillet 2020 en présence d'Agnès RAPIN, de Christophe MOUY (adjoint au Maire), Christophe (agent technique communal), Laure AUDRY (secrétaire de Mairie en charge du dossier) et Estelle BURLOTTE (animatrice Natura 2000) :

- Agnès RAPIN rapporte sa satisfaction de participer au projet. Elle signale uniquement un problème concernant le ravitaillement en eau impossible dans le parc S2 (pendant la période de pâturage dans ce parc, les ânes ont eu accès au bac situé dans le S1). Il faudrait prévoir de surélever le chemin au niveau du point d'abreuvement du S1, ou de laisser une bande de passage en bas du S1 jusqu'à l'abreuvoir quand les ânes sont dans le S2.
- Malgré le contexte sanitaire de 2020, le succès du projet auprès des publics est à nouveau constaté (les ânes ont une attraction forte sur les promeneurs).
- Au vu du résultat du pâturage de juin et bien que les ligneux aient été peu impactés cette année, il ne s'avère pas judicieux de prévoir un pâturage automnal, qui risquerait de dégrader la strate herbacée et le sol. Un pâturage hivernal pourrait être envisagé en cas de pousse automnal importante, mais n'est pas retenu pour le bien-être des animaux.
- Faudrait-il prévoir à l'avenir une action mécanique sur les ligneux pour éviter leur colonisation ? Afin de pouvoir mesurer les effets des différentes actions (pâturage uniquement ou pâturage + action mécanique), il est proposé de réfléchir à différentes actions qui seraient testées uniquement sur certaines zones délimitées de la parcelle (zones test) : arrachage des chênes (manuelle ou mécanique, en maîtrisant l'impact sur le sol) ; coupe des ligneux (sur un rythme répété et assez soutenu et de préférence lors de la période de pousse, afin de favoriser l'épuisement des souches) ; étrépage du sol ?
- Estelle BURLOTTE rappelle, d'après les expériences de SCOPELA sur le sujet, que les effets du pâturage sur la réduction des ligneux ne sont pas immédiats mais qu'ils sont durables (contrairement aux actions mécaniques).
- Il est essentiel de reconduire le projet de pâturage pendant les années à venir. La commune et le prestataire s'accordent pour poursuivre le projet ensemble. Estelle BURLOTTE signale (d'après les informations transmises par la DDT 89), que les financements pour les actions de pâturage dans le cadre des contrats Natura 2000 seront garanties pour les 5 années à venir (si nécessaire, l'Etat prendra en charge l'intégralité des aides en cas d'année blanche des financements FEADER, sous réserve d'un avenant transmis par le porteur de contrat (la commune) aux services de l'Etat (DDT 89). Si des actions mécaniques sont à prévoir et qu'elles nécessitent des aides pour leur financement, il faudra les réaliser pendant les années où le financement européen est assuré (soit en 2021 ou 2022 selon l'état des connaissances actuelles).
- La commune, accompagnée de l'animatrice, s'engage à monter le nouveau projet et à déposer un contrat Natura 2000 (2021-2025) d'ici la fin de l'année. Pour cela, il sera nécessaire de :
 - o Prévoir à minima 2 devis pour le pâturage (Asso Douzein-les-ânes, écozone, INE Auxerre? ...). Il est rappelé à Agnès RAPIN qu'elle doit prévoir dans son devis l'ensemble de ses frais : transport, eau, abreuvoirs et autre matériel, réparation éventuelle de clôtures, construction des abris pour les ânes, ...
 - Prévoir plus précisément les autres actions (manuelles et mécanique) à mettre en œuvre (localisations, descriptif précis, cahier des charges, périodes, coût, devis, ...).

^{* &}lt;u>Référence bibliographique</u>: Adaptation de « Méthode de suivi et d'incidence du pâturage sur milieux ouverts Version 1 mai 2016 » de Dandouau J. et al. 2016. – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 19 pages